

**Bilan de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance
au 31 décembre 2022 (en euros)**

	2022	2021		2022	2021
Immobilisations incorporelles	1,00	1,00	Report à nouveau	1 398 022,31	852 218,96
Titres	15,00	15,00	Résultat de l'exercice	443 852,37	545 803,35
Créances à court terme - Débiteurs divers	2 694,57 2 694,57	984,60 984,60	Dettes à court terme - Créditeurs divers	312 795,77 312 795,77	328 214,45 328 214,45
Valeurs réalisables à court terme ou disponibles - Banque compte-courant	2 151 959,88	1 725 236,16			
- Banque livret CMB	104 611,41	112 803,69			
- Banque Librissime	2 851,34	2 851,34			
	2 044 497,13	1 609 581,13			
TOTAL ACTIF	2 154 670,45	1 726 236,76	TOTAL PASSIF	2 154 670,45	1 726 236,76

**Compte de résultat de l'Association Synergie Epargne Retraite Prévoyance
au 31 décembre 2022 (en euros)**

	2022	2021		2022	2021
Travaux, fournitures et services extérieurs - Mise à disposition personnel Suravenir	777 442,49 90 858,34	705 465,69 91 128,64	Cotisations	1 234 916,00	1 258 065,00
- Honoraires, frais d'actes et contentieux	4 509,81	4 336,01			
- Courrier aux adhérents	650 354,25	574 709,36			
- Autres services extérieurs	31 720,09	35 291,68			
Frais divers de gestion - Déplacements administrateurs	15 331,11 4 799,62	7 157,61 6 123,20	Produits financiers	1 709,97	361,65
- Missions et réceptions	10 413,49	890,41			
- Autres frais divers de gestion	118,00	144,00			
TOTAL CHARGES	792 773,60	712 623,30	TOTAL PRODUITS	1 236 625,97	1 258 426,65
SOLDE CREDITEUR (BENEFICE)	443 852,37	545 803,35	SOLDE CREDITEUR (DEFICIT)		
TOTAL GENERAL	1 236 625,97	1 258 426,65	TOTAL GENERAL	1 236 625,97	1 258 426,65

ANNEXE 2022

GÉNÉRALITÉS

Les comptes sont établis en application des principes comptables fondamentaux :

- Principe de continuité d'exploitation,
- Principe de permanence des méthodes,
- Principe de prudence,
- Principe de non compensation,
- Principe de séparation des exercices.

Au-delà des informations obligatoires (résultant de l'application des textes réglementaires) sont indiquées toutes les informations jugées d'importance significative.

Sauf indication contraire, les informations chiffrées sont exprimées en euros.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-6 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La cotisation 2022 est fixée à 1 € par adhérent selon les modalités proposées par le conseil d'administration du 12 avril 2022. Elle a été votée par l'assemblée générale du 16 juin 2022.

Toutefois, cette cotisation ne s'applique pas aux nouveaux adhérents de l'année 2022, mais aux seuls adhérents déjà présents au 31/12/2021.

CRÉANCES & DETTES

	2022	2021
Débiteurs Divers	2 695	985
Créditeurs Divers	312 796	328 214

Toutes les créances et dettes sont à moins d'un an.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR SURAVENIR DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS

Selon la convention du 8 Janvier 2008, la SEREP confie à Suravenir la tâche d'effectuer pour son compte et à sa demande, l'exécution matérielle de certaines de ses obligations par la mise à disposition des moyens nécessaires.

	2022	2021
Prestations liées au code des assurances	215 670	194 837
Prestations liées à la vie sociale de la SEREP	90 858	91 129